

TABLEAU CRITÈRES LICENCE CLUB SAISON 2022/2023



ANNEXE 1

RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
1	Valorisation du produit	3 850			
11	Médias	2 150			
1100	Niveau de classement de l'éclairage	400	Éclairage non classé en E2 au minimum = 0 pt Classement E2 = 100 pts Classement E2 avec Eh moyen > 1 500 Lux = 250 pts Classement E1 = 400 pts	Classement éclairage + Lux	
1101	Taux de remplissage Face caméra	200	Taux de Remplissage Face Caméra < 50% sur 1 match = 0 pt Taux de Remplissage Face Caméra entre 50 et 75% sur 1 match = 1 pt Taux de Remplissage Face Caméra ≥ 75% sur 1 match = 3 pts Chaque club disposera d'une moyenne de points correspondante aux points obtenus sur les matchs comptabilisés à domicile pour la saison N-1 : Moyenne de points sur la saison N-1 < 37 points = 0 pt Moyenne de points sur la saison N-1 ≥ 37 points = 100 pts Moyenne de points sur la saison N-1 ≥ 45 points = 200 pts Les accédants de la Ligue 2 à la Ligue 1 disposeront, au moment de la date butoir de la Licence Club, d'une moyenne de points correspondante aux points obtenus sur les matchs comptabilisés à domicile depuis le début de la saison N : Moyenne de points sur la saison N < 30 points = 0 pt Moyenne de points sur la saison N ≥ 30 points = 100 pts Moyenne de points sur la saison N ≥ 40 points = 200 pts	nombre	
1102	Nombre de places équipées dans la zone de travail dédiée aux médias	75	Si X < 5 = 0 pt Si 5 ≤ X < 10 = 15 pts Si 10 ≤ X < 25 = 30 pts Si 25 ≤ X < 40 = 50 pts Si X ≥ 40 = 75 pts	nombre	
1103	Nombre de places de parking sécurisées et réservées exclusivement aux médias	75	Si X < 5 = 0 pt Si 5 ≤ X < 10 = 15 pts Si 10 ≤ X < 25 = 30 pts Si 25 ≤ X < 50 = 50 pts Si X ≥ 50 = 75 pts	nombre	
1104	Existence d'une plateforme caméra principale située au centre de la tribune principale, dans le prolongement de la ligne médiane, et superficie	470	Plateforme non située comme indiqué de moins de 8m ² = 0 pt Plateforme non située comme indiqué de 8m ² min pour des raisons autres que l'orientation du soleil = 30 pts Plateforme située comme indiqué de moins de 8m ² = 60 pts Plateforme non située comme indiqué de 8m ² min pour des raisons d'orientation du soleil = 100 pts Plateforme située comme indiqué de 8m ² min = 150 pts + Respect des conditions du GIDP Licence Club = 320 pts	m2	OUI NON
1105	Position caméra «base»	200	Pas de dispositif répondant aux exigences du GIDP Licence = 0 pt Caméra base positionnée comme en 2021/2022 = 25 pts Zone technique alignée sur la caméra base (à 2,5m de la ligne de touche) = 200 pts		

ANNEXE 1

RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

COTATION DES CRITÈRES

A REMPLIR PAR LE CLUB

		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	A REMPLIR PAR LE CLUB	
				Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
1106	Nombre total de places assises couvertes utilisées par les médias (presse écrite, radio ou internet et positions commentateurs TV) situées dans la tribune principale latérale avec prise électrique	100	Si $X < 10 = 0$ pt Si $10 \leq X < 20 = 25$ pts Si $20 \leq X < 40 = 50$ pts Si $40 \leq X < 60 = 75$ pts Si $X \geq 60 = 100$ pts	nombre	
1107	Nombre de positions réservées aux commentateurs TV	100	Moins d'une position de 3 places = 0 pt 1 position de 3 places = 25 pts 2 positions de 3 places = 50 pts Plus de 2 positions de 3 places = 100 pts	nombre de position(s) et de place(s)	
1108	Existence d'une zone flash interview	130	Respect des critères techniques du GDP Licence Club = 130 pts	OUI	NON
1109	Existence d'une aire régie clairement identifiée au sol située sur un terrain stable et plat, avec un champ dégagé vers le sud, du même côté ou à l'angle de la tribune de la plateforme caméra principale d'une certaine superficie	100	Si $X < 500 \text{ m}^2 = 0$ pt Si $500 \leq X < 1200 \text{ m}^2 = 40$ pts Si $X \geq 1200 \text{ m}^2 = 100$ pts	m^2	
1110	Existence d'une puissance énergétique disponible min (en Kva)	75	Puissance inconnue ou $<$ à 150 KVA = 0 pt Puissance comprise entre 150 et 300 KVA et présence d'un bornier = 10 pts Puissance comprise entre 150 et 300 KVA et distribution avec 2x63A et 3x32A tri = 20 pts Puissance comprise entre 150 et 300 KVA et distribution avec 1x125A et 4x63A et 4x32A tri = 40 pts Puissance supérieure ou égale à 300 KVA et présence d'un bornier = 40 pts Puissance supérieure ou égale à 300 KVA et distribution avec 2x63A et 3x32A tri = 50 pts Puissance supérieure ou égale à 300 KVA et distribution avec 1x125A et 4x63A et 4x32A tri = 75 pts	KVA	
1111	Existence d'une alimentation de secours (groupe électrogène, ... etc)	75	Non = 0 pt Oui = 75 pts	OUI	NON
1112	Salle de conférence de presse	150	1112 - Existence d'une salle (ou partie de la zone de travail médias) équipée de plateforme caméra, estrade, lumières, table, boîte de branchement centralisée, sonorisation, chaises et disposant d'un habillage charté L1 Non ou si la salle existe mais qu'elle n'est pas équipée (sonorisation, estrade, plateforme...) = 0 pt Oui, séparée temporairement en 2021/2022 et toujours temporairement en 2022/2023 = 0 pt Oui, non-séparée = 60 pts Oui, séparée temporairement pour la première fois en 2022/2023 = 100 pts Oui, séparée = 100 pts		
1113			1113 - Superficie de la salle de conférence de presse Si $X < 30 \text{ m}^2$ et/ou si salle non équipée au sens du critère 1112 = 0 pt Si $30 \text{ m}^2 \leq X < 45 \text{ m}^2 = 20$ pts Si $45 \text{ m}^2 \leq X < 75 \text{ m}^2 = 30$ pts Si $75 \text{ m}^2 \leq X < 100 \text{ m}^2 = 40$ pts Si $X \geq 100 \text{ m}^2 = 50$ pts	m^2	

ANNEXE 1

RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

COTATION DES CRITÈRES

A REMPLIR PAR LE CLUB

Valeur du critère
(sur 10 000)

BARÈME

Répondre aux questions posées
sur la plateforme IsyLicClub
(principales et complémentaires)

12	Pelouses	1 700			
1200	Absence d'une piste ou d'une portion de piste d'athlétisme	50	Présence d'une piste ou portion de piste = 0 pt Absence totale d'une piste d'athlétisme = 50 pts	OUI	NON
1201	Mesure de la dureté de la surface de jeu	100	Absence d'un appareil = 0 pt Relevés mensuels = 50 pts Relevés avant chaque rencontre = 100 pts	OUI	NON
1202	Système de monitoring des paramètres climatiques et du sol et adhésion au dispositif dépidémio-surveillance	150	1202.0 - Présence d'un système de monitoring des paramètres climatiques et du sol Absence d'un système = 0 pt Présence d'un système de mesure manuelle = 40 pts Présence d'un système de mesure automatique = 100 pts	OUI	NON
			1202.1 - Adhésion au réseau d'épidémio-surveillance Non = 0 pt Oui = 50 pts	OUI	NON
1203	Note obtenue au championnat de France des pelouses	400	Note moyenne obtenue à l'issue de la saison 2021/2022 : X < 14/20 = 0 pt 14/20 ≤ X < 15/20 = 100 pts 15/20 ≤ X < 16/20 = 160 pts 16/20 ≤ X < 17/20 = 240 pts 17/20 ≤ X < 18/20 = 320 pts X ≥ 18/20 = 400 pts	note	
1204	Présence d'une couche drainante continue et dispositif d'atténuation du transfert d'effluents vers le milieu naturel	50	1204.0 - Présence d'une couche drainante continue Absence d'une couche drainante continue = 0 pt Présence d'une couche drainante continue = 20 pts	OUI	NON
			1204.1 - Présence d'un dispositif d'atténuation du transfert d'effluents en direction du milieu naturel Non = 0 pt Oui = 30 pts	OUI	NON
1205	Sol constitué d'un substrat élaboré ou renforcé	150	Substrat terre/sable = 0 pt Substrat élaboré = 75 pts Substrat élaboré renforcé = 150 pts	OUI	NON
1206	Présence d'un système de régulation thermique fonctionnel	200	Absence de dispositif = 0 pt Système mis en place et fonctionnel + fourniture des relevés de consommation = 100 pts Système utilisé en gestion agronomique + fourniture des relevés de températures = 200 pts	OUI	NON
1207	Présence d'une bâche de protection climatique	50	Non = 0 pt Oui = 50 pts	OUI	NON

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
1208	Existence d'un programme de fertilisation annuel raisonné	100	Absence de programme de fertilisation annuel raisonné = 0 pt Existence d'un programme de fertilisation annuel raisonné = 100 pts	OUI	NON
1209	Traçabilité des intrants (relevé annuel des produits ajoutés)	80	Absence de traçabilité des intrants = 0 pt Existence d'un programme de traçabilité des intrants = 80 pts	OUI	NON
1210	Présence d'un dispositif d'économie de l'eau	20	Absence de dispositif = 0 pt Existence de dispositif = 20 pts	OUI	NON
1211	Gestion des opérations d'entretien et travaux d'intersaison	150	1211 - Traçabilité des opérations d'entretien (relevé annuel) Absence de suivi des opérations d'entretien = 0 pt Existence d'un programme de suivi des opérations d'entretien = 50 pts	OUI	NON
1212			1212 - Travaux intersaison Absence de travaux (avec ou sans planning) = 0 pt Travaux mineurs = 40 pts Renouvellement intégral du couvert végétal = 100 pts	OUI	NON
1213	Existence d'un dispositif de luminothérapie ou d'éclairage photosynthétique de compensation	200	Absence de dispositif = 0 pt Système mis en place = 80 pts Etude ensoleillement préalable + mise en place du système = 140 pts Etude ensoleillement préalable + mise en place du système + traçabilité/bilan = 200 pts	OUI	NON
2	Clubs	2 900			
21	Centre d'entraînement	650			
2100	Existence d'un centre d'entraînement	100	Toute autre situation = 0 pt Existence d'un centre d'entraînement utilisant les locaux du stade dans lequel il évolue en compétition, mais pas le terrain de ce dernier = 50 pts Existence d'un centre d'entraînement n'utilisant pas les locaux et le terrain du stade dans lequel il évolue en compétition = 100 pts	OUI	NON
2101	Locaux du centre d'entraînement	200	Absence de l'un ou plusieurs des espaces indispensables = 0 pt Présence de tous les espaces indispensables = 120 pts + Présence de tous les espaces indispensables et d'un des espaces additionnels (balnéothérapie/piscine/jacuzzi) = 40 pts Présence de tous les espaces indispensables et de tous les espaces additionnels (balnéothérapie/piscine/jacuzzi et salle de vie ou salle de repos) = 80 pts	OUI	NON
2102	Existence d'un espace permettant la tenue d'une conférence de presse	100	Non = 0 pt Oui = 100 pts	OUI	NON
2103	Accueil des spectateurs	100	Aucune session ouverte au public = 0 pt 1 à 3 sessions ouvertes au public = 25 pts 1 à 3 sessions ouvertes au public avec séance de dédicaces et/ou selfies et/ou remise de goodies pour au moins 1 des sessions = 50 pts Plus de 3 sessions = 75 pts Plus de 3 sessions ouvertes au public avec séance de dédicaces et/ou selfies et/ou remise de goodies pour chacune des sessions = 100 pts	nombre de sessions(s) + opérations	

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
2104	Terrains du centre d'entraînement	150	Existence de moins de 2 terrains pelouse naturelle = 0 pt Existence d'au moins 2 terrains pelouse naturelle = 30 pts Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat élaboré = 60 pts Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat renforcé = 100 pts Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat renforcé avec régulation thermique intégrée ou deux en substrat renforcé = 150 pts	OUI	NON
22	Structure salariée	750			
a)	Compétences administratives	650			
2200	Existence d'un Référent Supporters	50	22001 - Temps de travail du Référent Supporters = 30 pts < 30% temps de travail = 0 pt Entre 30% et 49% temps de travail = 10 pts Entre 50% et 75% temps de travail = 20 pts Supérieur à 75% temps de travail = 30 pts	pourcentage	
			22002 - Déplacements du Référent Supporters = 20 pts Moins de 6 matchs = 0 pt Entre 6 et 12 = 10 pts 13 ou plus = 20 pts	nombre	
2201	Existence d'une compétence financière	50	Temps partiel, externalisation, absence compétence = 0 pt Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2202	Existence d'une compétence administrative et juridique (contrat joueurs et règlements)	50	Temps partiel, externalisation, absence compétence = 0 pt Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2203	Existence d'une compétence sécurité	50	2203.0 - Existence d'une compétence sécurité Temps partiel, externalisation, absence compétence = 0 pt Présence compétence à temps plein = 20 pts	OUI	NON
			2203.1 - Dispose-t-il d'une qualification diplômante niveau Bac+4 en lien avec la sécurité ? Non = 0 pt Oui = 15 pts	OUI	NON
			2203.2 - Existe-t-il une délégation de pouvoir écrite entre la Direction et le DS&S ? Non = 0 pt Oui = 15 pts	OUI	NON
22031	Existence d'une compétence organisation	50	Absence compétence, externalisation = 0 pts Présence compétence à temps plein ou à temps partiel = 50 pts	OUI	NON
2204	Existence d'une compétence communication + presse	50	Absence compétence = 0 pt Temps partiel, externalisation = 20 pts Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON

ANNEXE 1
RÈGLEMENT LICENCE CLUB
Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

COTATION DES CRITÈRES

A REMPLIR PAR LE CLUB

Valeur du critère
(sur 10 000)

BARÈME

Répondre aux questions posées
sur la plateforme IsyLicClub
(principales et complémentaires)

2205	Existence d'une compétence marketing + commerciale	50	Absence compétence = 0 pt Temps partiel, externalisation = 20 pts Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2206	Existence d'une compétence billetterie	50	Absence compétence = 0 pt Temps partiel, externalisation = 20 pts Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2207	Existence d'une compétence ressources humaines	50	Autres ou aucun = 0 pt Prestataire extérieur payé par le club = 20 pts Salarié temps plein club = 50 pts	OUI	NON
2208	Existence d'une compétence entretien pelouse	50	Autres ou aucun = 0 pt Salarié temps plein club ou prestataire privé extérieur payé par le club = 50 pts	OUI	NON
2209	Existence compétences digitales	50	Pas de compétence = 0 pt Existence d'une compétence community manager = 10 pts Existence d'une compétence data/CRM = 30 pts Existence compétence data/CRM et community manager = 50 pts	OUI	NON
2210	Taux de présence aux séminaires ou réunions organisés par la LFP au cours de la saison 2021/2022	100	% en fonction d'un ratio de présence impacté par la présence en réunion de la personne désignée par le club pour exercer la compétence associée (cf Guide Méthodologique)	pourcentage	
b)	Compétences médicales	100			
2220	Médecins	50	Absence compétence, temps partiel, externalisation = 0 pt Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2221	Kinésithérapeutes	50	Absence compétence salariée et externalisation = 0 pt Temps partiel ou ressources < à 2 ressources temps pleins = 25 pts Présence compétence de 2 ressources à temps plein = 50 pts	OUI	NON
23	Centre de formation	1 000			
2300	Catégorie du centre de formation : Critères de moyens (catégorie prestige, 1 ou 2)	700	Aucune proposition de classification pour la saison 2022/2023 ni accord sur projet DTN = 0 pt Accord sur projet DTN = 350 pts Catégorie 2 = 450 pts Catégorie 1 = 650 pts Catégorie prestige = 700 pts	catégorie	
2301	Efficacité du centre de formation : Critères d'efficacité	300	Moins de 0,5 étoiles = 90 pts 0,5 <= X <= 1 étoile = 120 pts 1,1 <= X <= 2,5 étoiles = 180 pts 2,6 <= X <= 3 étoiles = 210 pts 3,1 <= X <= 3,9 étoiles = 270 pts 4 étoiles et + = 300 pts	nombre d'étoiles	

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
24	Bonne gestion UEFA	500			
2400	Rapport des Commissaires aux comptes et arriérés de paiement	500	2400 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes arrêtés au 30 juin du dernier exercice clos Absence du rapport du Commissaire aux Comptes ou présence du rapport du Commissaire aux Comptes avec une réserve sur la continuité d'exploitation = 0 pt Présence du rapport du Commissaire aux Comptes sans réserve sur la continuité d'exploitation = 100 pts		
2401			2401 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 31 décembre de l'exercice suivant le dernier exercice clos Absence du rapport du Commissaire aux Comptes ou présence du rapport du Commissaire aux Comptes avec une réserve sur la continuité d'exploitation = 0 pt Présence du rapport du Commissaire aux Comptes sans réserve sur la continuité d'exploitation = 100 pts		
2402			2402 - Absence d'arriérés de paiement envers les clubs de football Présence d'arriérés de paiement envers des clubs non justifiés = 0 pt Absence d'arriérés de paiement envers des clubs ou présence d'arriérés de paiement envers des clubs justifiés ou réglés = 150 pts		
2403			2403 - Absence d'arriérés de paiement envers le personnel et les administrations fiscales et sociales Présence d'arriérés de paiement envers le personnel et/ou les administrations fiscales et sociales non justifiés = 0 pt Absence d'arriérés de paiement envers le personnel et les administrations fiscales et/ou sociales ou présence d'arriérés de paiement envers le personnel et/ou les administrations fiscales et sociales justifiés ou réglés = 150 pts		
3	Expérience spectateurs	3 250			
31	Marketing	1 350			
a)	Identité visuelle	610			
31100	Existence de sièges type fauteuil et rembourrés avec habillage charté L1	50	Absence de sièges type fauteuil et rembourrés et/ou nombre de places < 15 personnes = 0 pt Existence de sièges type fauteuil et rembourrés + habillage charté L1 = 50 pts	OUI	NON
31101	Largeur et habillage de la zone d'attente des joueurs charté L1	60	X < 3 m = 0 pt 3 m ≤ X < 4 m + habillage charté L1 = 30 pts X ≥ 4 m + habillage charté L1 = 60 pts		mètres
31102	Existence d'un branding uniformisé dans l'arène	100	Pas de branding uniformisé = 0 pt Intégralité des sièges du stade aux couleurs du club = 40 pts Panneaux partenaires aux couleurs du club = 60 pts Intégralité des sièges du stade aux couleurs du club et panneaux partenaires aux couleurs du club = 100 pts	OUI	NON
31103	Connectivité	200	31103 - Connectivité des espaces VIP Aucun salon connecté = 0 pt 1 salon connecté = 50 pts 2 salons connectés = 100 pts		nombre salon(s) connecté(s)
31104			31104 - Connectivité des espaces grand public Aucun espace connecté = 0 pt 1 espace connecté = 50 pts 2 espaces connectés = 100 pts		nombre espace(s) connecté(s)

ANNEXE 1

RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

COTATION DES CRITÈRES

A REMPLIR PAR LE CLUB

Valeur du critère
(sur 10 000)

BARÈME

Répondre aux questions posées
sur la plateforme IsyLicClub
(principales et complémentaires)

		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	A REMPLIR PAR LE CLUB	
31105	Existence d'une zone mixte avec habillage charté L1	100	Absence de zone mixte ou existence d'une zone non chartée = 0 pt Zone mixte chartée L1 = 100 pts	OUI	NON
31106	Existence d'une application mobile	100	Pas d'application mobile ou application mobile sans les 3 fonctionnalités de base a minima = 0 pt Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base renvoyant sur d'autres sites ou applications = 25 pts Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base sur une même application sans renvoi = 75 pts Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base sur une même application sans renvoi + 1 fonctionnalité (catering ou vidéo) = 85 pts Existence d'une application avec toutes les fonctionnalités sans renvoi = 100 pts	OUI	NON
b)	Écrans géants et dispositifs LED	250			
31200	Existence d'écrans géants vidéo et utilisation de contenus mis à disposition par la LFP	100	Aucun écran = 0 pt 1 écran charté L1 en exploitation = 50 pts 2 écrans chartés L1 en exploitation = 100 pts	nombre écrans chartés	
31201	Existence d'une alimentation de secours pour les écrans géants	50	Non = 0 pt Pour seulement une partie des écrans géants = 25 pts Pour tous les écrans géants = 50 pts	OUI	NON
31202	Existence d'un dispositif LED	100	Pas de dispositif LED ou autre que niveau 1 ou 2 = 0 pt Dispositif LED de niveau 2 = 60 pts Dispositif LED de niveau 1 = 100 pts	OUI / NON niveau dispositif LED	
c)	Accueil - Accessibilité	390			
31300			31300 - Ratio d'espaces de restauration (nombre de mètres linéaires/nombre de caisses ouvertes/1000 spectateurs) Si $X < 3$ m linéaire / nb de caisses / 1 000 spectateurs = 0 pt Si $3 \text{ m} \leq X < 4$ m linéaire / nb de caisses / 1 000 spectateurs = 20 pts Si $4 \text{ m} \leq X < 6$ m linéaire / nb de caisses / 1 000 spectateurs = 60 pts Si $X \geq 6$ m linéaire ou plus / nb de caisses / 1 000 spectateurs = 80 pts	mètres	
31301	Restauration	180	31301 - Existence d'au moins deux moyens de paiement « sans cash » / sans contact Absence d'au moins deux moyens de paiement «sans cash» ou sans contact dans la buvette contrôlée = 0 pt Présence d'au moins deux moyens de paiement «sans cash» ou sans contact dans la buvette contrôlée = 40 pts	OUI	NON
31302			31302 - Temps d'attente à la mi-temps Si $X \geq 10$ minutes = 0 pt Si 5 minutes $\leq X < 10$ minutes = 40 pts Si $X < 5$ minutes = 60 pts	minutes	
31303	Ratio de places de parking grand public (en fonction de la capacité du stade)	60	Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) inférieur à 5 % = 0 pt Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) compris entre 5 % et 10 % = 30 pts Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) supérieur ou égal à 10 % = 60 pts	pourcentage	
31304	Existence d'un dispositif de covoiturage	50	Non = 0 pt Oui = 50 pts	OUI	NON

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
31305	Existence d'une offre couplée billets de stade / transports en commun / mobilité douce	50	Non = 0 pt Oui = 50 pts	OUI	NON
31306	Existence pour tout personnel d'accueil / sécurité présent en jour de match et accrédité de « signatures d'accueil »	50	Non = 0 pt Oui = 50 pts	OUI	NON
d)	Stratégie digitale	100			
31400	Contenu digital & diversification - Data & CRM	100	31400 - Existence de site internet dans une langue étrangère (ou à défaut compte Twitter en langue anglaise ou poster du contenu dans une langue étrangère sur Facebook) Toute autre situation = 0 pt Disposer d'une version de site internet disponible dans une langue étrangère (ou à défaut d'un compte Twitter en langue anglaise ou de poster du contenu dans une langue étrangère sur Facebook) = 15 pts	OUI	NON
31401			31401 - Existence d'une politique de préférence opt-ins et cookies uniforme et conforme à la réglementation RGPD Toute autre situation = 0 pt Avoir une politique de préférence opt-ins et cookies uniforme et conforme à la réglementation RGPD = 40 pts	OUI	NON
31402			31402 - Contribuer au catalogue d'outils data/CRM de la LFP Toute autre situation = 0 pt Contribuer au catalogue d'outils data/CRM de la LFP en listant les différents fournisseurs utilisés en interne = 30 pts	OUI	NON
31403			31403 - Existence d'une équipe d'e-sport (internalisée ou créée via un partenariat avec une structure existante) Toute autre situation = 0 pt Disposer d'une équipe d'e-sport (internalisée ou créée via un partenariat avec une structure existante) = 15 pts	OUI	NON
32	Infrastructures	1 900			
a)	Tribunes	480			
32100	Surface du vestiaire visiteur	50	X < 40 m ² = 0 pt 40 m ² ≤ X < 70 m ² = 15 pts 70 m ² ≤ X < 100 m ² = 35 pts X ≥ 100 m ² = 50 pts		m ²
32101	Existence de tribunes	50	2 tribunes ou moins = 0 pt 3 tribunes = 25 pts 4 tribunes = 50 pts		nombre
32102	Absence de tribunes tubulaires	50	2, 3 ou 4 tribunes tubulaires = 0 pt 1 tribune tubulaire = 25 pts 0 tribune tubulaire = 50 pts		nombre

ANNEXE 1

RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
32103	Sanitaires	180	32103 - Ratio de sanitaires (en fonction de la capacité du stade) Moins de 10 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 8 WC/1 000 femmes = 0 pt Minimum de 10 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 8 WC/1 000 femmes = 40 pts Minimum de 12 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 10 WC/1 000 femmes = 80 pts	nombres	
32104			32104 - Présence de papier toilette et savons dans les sanitaires grand public Absence de papier et de savon dans tous les sanitaires contrôlés = 0 pt Présence de papier et de savon dans tous les sanitaires contrôlés = 50 pts	OUI	NON
32105			32105 - Existence d'un contrat de prestation nettoyage pendant le match Autres cas = 0 pt Existence d'un contrat de prestation nettoyage pendant le match = 50 pts	OUI	NON
32106	Existence de tribunes couvertes	50	0 ou 1 tribune couverte = 0 pt 2 tribunes couvertes = 15 pts 3 tribunes couvertes = 30 pts 4 tribunes couvertes = 50 pts	nombre	
32107	Existence de sièges individuels avec dossiers / tribunes sécurisées	100	% de points en fonction du % de sièges avec dossier dans le stade ou de places numérotées et délimitées sécurisées par un dispositif anti-déferlement. Si le club ne dispose pas de sièges avec dossier sur une ou plusieurs zones, la présence d'un dispositif anti-déferlement sera valorisée à hauteur du nombre de places couvertes dans la ou les zone(s) correspondantes (valorisation en % de places couvertes dans la continuité des sièges avec dossier).	pourcentage	
b)	RSE	220			
32200	Récupération des eaux pluviales pour une utilisation justifiée	20	Non = 0 pt Oui = 20 pts	OUI	NON
32201	Mise en place d'un tri sélectif	40	Pas de flux = 0 pt 2 flux ou plus pour les prestataires restauration uniquement = 20 pts 2 flux ou plus pour le grand public uniquement = 30 pts 2 flux ou plus pour le grand public + 2 flux ou plus pour les prestataires restauration = 40 pts	nombre de flux + destinataires	
32202	Gobelets réutilisables et arrêt du plastique à usage unique	80	32202 - Gobelets réutilisables neutres Pas de gobelets réutilisables neutres = 0 pt Mise en place des gobelets réutilisables neutres, non millésimés afin d'éviter « l'effet collection » = 20 pts Mise en place d'un service adapté : resservir dans les mêmes verres, assurer la consigne et la déconsigne ou encourager les spectateurs à venir aux matchs avec leurs propres gobelets = 20 pts Les 2 initiatives sont complémentaires et le critère ne peut être totalement valorisé qu'en cas d'accomplissement des 2 initiatives.	OUI	NON
32203			32203 - Zéro bouteille plastique Absence de bouteilles en espaces réceptifs = + 10 pts Absence de bouteilles en buvette = + 10 pts Absence de bouteilles pour l'organisation (club, bénévole, prestataire, etc.) = + 10 pts Absence de bouteilles pour les joueurs / staff sportif = + 10 pts Les points sont cumulables sur ces quatre initiatives.		

ANNEXE 1

RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
32204	Réalisation d'un bilan carbone pour définir une stratégie bas carbone	80	Non = 0 pt Oui = 80 pts	OUI	NON
c)	Sécurité	1 200			
32300	Contrôle des accès	150	32300 - Existence d'un système de contrôle d'accès pour les billets de match empêchant l'utilisation de faux billets et la surcapacité applicable dans tout le stade Non = 0 pt Oui sans analyse en temps réel = 15 pts Oui avec analyse en temps réel = 50 pt	OUI / NON Avec ou sans analyse en temps réel	
32301			32301 - Existence d'un système de corps contraignant pour le contrôle des billets relié(s) au contrôle d'accès Absence de système de corps contraignant relié au contrôle d'accès = 0 pt 1 pour 801 spectateurs et plus = 0 pt 1 pour 701 à 800 spectateurs = 20 pts 1 pour 661 à 700 spectateurs = 40 pts 1 pour 601 à 660 spectateurs = 70 pts 1 pour moins de 600 spectateurs = 100 pts	OUI / NON Pour combien de spectateurs	
32302	Validation par la Commission Infrastructures Stades de la LFP du système de vidéoprotection	200	Non = 0 pt Oui = 200 pts	OUI	NON
32303	Note obtenue au référentiel sûreté et sécurité	850	Note obtenue au référentiel sûreté et sécurité réalisé lors de la saison 2021/2022 : ≤ 156 = 0 pt 156 < X ≤ 208 = 250 pts 208 < X ≤ 260 = 350 pts 260 < X ≤ 312 = 450 pts 312 < X ≤ 365 = 550 pts 365 < X ≤ 416 = 650 pts 416 < X ≤ 469 = 750 pts > 469 = 850 pts	note	

10 000